



HAL
open science

Parcours doctoral des étudiant.e.s étrangers.ères à l'épreuve des encadrements réglementaires

Alphonse Yapi-Diahou

► **To cite this version:**

Alphonse Yapi-Diahou. Parcours doctoral des étudiant.e.s étrangers.ères à l'épreuve des encadrements réglementaires. Saint-Denis au fur et à mesure, 2022, 73, pp.66-69. hal-04154228

HAL Id: hal-04154228

<https://hal.science/hal-04154228>

Submitted on 6 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

École Doctorale Sciences Sociales ED 401

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS

GEMDEV - EXPERICE
Institut **CONVERGENCES**
MIGRATIONS

Saint ★
Denis

Saint-Denis au fur et à mesure

N° 73
octobre 2022

**Saint-Denis territoire de migrations (3)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs
locaux.ales en dialogues**

**Actes de la 3^e journées d'études
du 5 mai 2022**

Vivre et parler les discriminations

La revue du secteur des études locales

Fondateur : Jean-Claude Vidal

Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite « Saint-Denis, au fur et à mesure... », revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer – à partir des méthodologies des sciences sociales - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences propres, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Depuis 1991, « Saint-Denis, au fur et à mesure » se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, au fur et à mesure, le mouvement de la société locale dans tous ses aspects. « Saint-Denis, au fur et à mesure » publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

SAINT-DENIS

Au fur et à mesure

Coordination du numéro :

Jean-Barthélemi Debost,

historien, responsable de la mission sciences société
de l'Institut Convergences Migrations

Delphine Leroy,

anthropologue, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation,
Université paris 8 Vincennes-Saint-Denis, laboratoire Experice,
Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

Alphonse Yapi-Diahou,

professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS,
ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

Christine Bellavoine,

sociologue, responsable du secteur des études locales,
Mairie de Saint-Denis

Coordination :

secteur des études locales

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1

tél. 01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33

christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr

ISSN 2823-006X

4.4 Parcours doctoral des étudiant·e·s étranger·ère·s à l'épreuve des encadrements réglementaires

Alphonse YAPI-DIAHOU, géographe

Je souhaite exposer et analyser des situations de personnes en situation de migration qui ont pu se sentir victimes de discriminations, dans leur parcours de formation doctorale à l'université. La présentation qui suit s'appuie sur des expériences personnelles, acquises dans mes missions d'encadrement de thèses d'une part, et de directeur d'école doctorale (ED) d'autre part¹⁶. Dans la formation doctorale, on note trois temps pouvant correspondre à des périodes agitées, voire de tensions dans les administrations des Écoles doctorales : le temps du renouvellement des inscriptions annuelles, et surtout celui de l'ouverture aux procédures dérogatoires à la réinscription ; le temps de l'organisation de la soutenance ; celui des difficiles ruptures d'encadrement. Ces temps peuvent générer des conflits, certes peu nombreux mais révélateurs des réalités bien présentes.

Conséquence de ces conflits, il n'est pas rare que la direction de l'École doctorale soit menacée du tribunal administratif, de plainte auprès du défenseur du droit, de recours aux services du ministère de l'enseignement supérieur, sans oublier les détours par les instances de l'université...

Les vécus de doctorants/doctorantes en situation de migration, les difficultés qu'ils et elles peuvent rencontrer et les attitudes qui en résultent, renvoient à une multitude d'interrogations dont les réponses conditionneront les politiques et pratiques d'ajustement à observer.

Il reste entendu qu'au sein de cette population, chaque doctorant/doctorante présente une figure singulière, un profil spécifique, lesquels ne sauraient être occultés dans l'analyse des situations individuelles, permettant des régulations négociées, dans le respect des prescriptions réglementaires.

Des règles et des procédures « introuvables » ?

En France, l'université demeure le seul cadre officiel où se déroule la préparation de la thèse de doctorat, formation intervenant après le diplôme de master. Des textes de portée nationale encadrent la formation doctorale et en définissent les conditions d'admission, les cadres et modalités de la formation, et de délivrance du diplôme.

L'encadrement administratif, pédagogique et technique relève des prérogatives des Écoles doctorales (ED)¹⁷. Celles-ci sont en lien avec les laboratoires ou unités de recherche (UR) : il s'agit de deux structures opérationnelles qui interagissent dans la formation des futurs docteurs.

¹⁶ Avant d'en assurer la direction, j'ai été membre du conseil de l'école doctorale (ED), alors que je dirigeais mon laboratoire de rattachement, qui reste un des laboratoires composant l'ED. J'ai été impliqué dans le fonctionnement des collèges doctoraux des universités Paris 8 (constitué des 4 écoles doctorales de l'établissement) et de la ComEU Paris Lumière (10 écoles doctorales membres dont les 6 de l'université Paris Nanterre).

¹⁷ Les Écoles doctorales se composent de Laboratoires, autrement dit il n'y a pas d'ED s'il n'y a pas de laboratoires.

L'autorisation de s'inscrire en thèse de doctorat est accordée aux candidats intéressés sur la base de critères d'admission explicites et ouverts, où le projet de recherche reste l'élément fondamental¹⁸. Le projet est associé à l'identification d'un enseignant-chercheur ou chercheur (HDR) potentiellement intéressé pour diriger la thèse toute la durée du parcours doctoral (qui s'étire sur 3 à 5 ans en moyenne).

Les doctorants sont tenus de renouveler leur inscription tous les ans, et ce jusqu'à la fin de la troisième année. Dès la quatrième, commence le régime de la dérogation, où l'avis motivé de l'encadrant est requis, en plus de la présentation d'un état d'avancement de la thèse. Et bien souvent, c'est à cette occasion que commencent la plupart des problèmes, et la convocation des critères de discrimination et d'injustice chez les populations de doctorants/doctorantes considérées.

Discours et pratiques de « discriminés »

Les auteurs ayant recours au discours sur les discriminations et les pratiques qui en découlent peuvent être classés en quatre groupes, schématiquement.

Le premier groupe est celui de ceux qui ne renouvellent pas leur inscription, parfois pendant de nombreuses années consécutives. C'est la situation de M. Adan (note de bas de page : les noms des personnes ont été modifiées) qui se présente à l'ED, après une interruption de sa réinscription de plus de six années consécutives. De l'objet des visites, il en ressort que la direction de l'ED doit organiser la soutenance de sa thèse. Le visiteur prétend être encore doctorant et éligible aux droits attachés à ce statut.

Le second groupe peut être illustré par la situation de cet autre doctorant. À sa demande (mobilisant la procédure des transferts), ce doctorant a rejoint une des écoles doctorales d'une autre université francilienne, où il est suivi par un nouveau directeur. Mais lorsque les pré-rapports de soutenance lui sont défavorables, le doctorant tente de reprendre le chemin de Paris 8, convaincu de retrouver le directeur qu'il avait « planté ». En 2020, il n'était toujours pas admis dans une autre université, alors que la thèse était déjà vieille d'une dizaine d'années.

Une troisième situation concerne ces doctorants qui souffrent d'une longue et angoissante attente de la programmation de la soutenance de leur thèse, qu'ils jugent finalisée contrairement à l'avis de leur directeur de thèse.

Enfin, dans un quatrième groupe, se trouvent des étudiants en rupture d'encadrement. La rupture sanctionne toujours un différend, un contentieux entre le candidat et l'encadrement. Les raisons mettent en lumière soit un déficit de communication et de collaboration, soit des désaccords sur l'orientation et le rythme

¹⁸ Si dans certains cas, des considérations sur les sources de financement de la thèse sont évoquées par de potentiels encadrants, ces sujets ne servent bien souvent qu'à alimenter les échanges sur les conditions de mise en œuvre des recherches projetées. Le projet de recherche comprend donc le sujet, mais aussi la faisabilité de la thèse.

de progression de la thèse. On mentionnera l'effet des mobilités enseignantes et des départs en retraite des encadrants.

Si la direction de l'ED n'est pas à l'origine de ces ruptures et des retards en question, sa responsabilité demeure toujours une conviction des doctorants à l'impatience compréhensible voire légitime. Les intimidations et les accusations de ségrégationnistes, de mensonges, d'injustice (qui convoqueraient les origines extra-communautaires), s'accompagnent parfois de démarches auprès d'autres institutions dans le but que celles-ci obligent la direction de l'ED à leur céder : défenseur des droits, ministère de l'enseignement supérieur, présidence de l'université, syndicats étudiants.

La régulation des ruptures et des retours

La direction de l'ED, à l'instar de toutes les autres, est consciente de ces situations et de leur complexité. Les réponses sont recherchées dans une démarche privilégiant la discussion et le dialogue avec les directeurs de recherches, les unités de recherches, et les doctorants concernés, et parfois des organismes nationaux et/ou étrangers de rattachement de la thèse-pour les boursiers et autres allocataires. Les solutions sont explorées parfois en dehors de l'ED en fonction des sujets traités.

La politique interne d'accompagnement est à visée incitative et constructive. Elle incite les doctorants concernés à redémarrer leur cursus, par une inscription en première année de thèse, à condition de trouver des encadrants intéressés. De plus l'ED les assure d'un régime dérogatoire inversé, qui les dispense d'une troisième année d'inscription, au cas où la thèse présenterait les garanties de qualité permettant la soutenance à la fin de la seconde année. Des doctorantes et doctorants ont coopéré, avec de bons résultats. Les « décrocheurs », des cas désabusés ou désespérés étaient ainsi assurés de conserver le bénéfice de leurs recherches effectuées. Ainsi à un doctorant dont la thèse relevait du numérique, la direction de l'ED a pu obtenir l'accompagnement d'un nouveau directeur reconnu dans le domaine, lequel fit soutenir la thèse dans l'année universitaire. Ce fut également le cas d'un économiste complaisamment accueilli par un sociologue et que l'ED réorienta vers sa discipline au sein de l'ED 401. Une autre avait conclu une belle thèse après une année de travail intense avec un nouveau directeur qui, en plus de ses compétences dans le domaine de la recherche, était intéressé par le sujet. Pour autant, des cas insolubles persistent toujours, faute d'encadrants.

Par ailleurs, afin d'anticiper d'éventuelles difficultés dans le parcours du doctorant à l'adoption de la loi (2016) instituant les comités de suivi individuel (CSI) des doctorants (dispositif de suivi et de veille sur les conditions du parcours des doctorants), l'ED a fait le choix judicieux d'en déléguer la composition et l'animation aux Unités de Recherche.

Derrière le discours et les pratiques sur la discrimination

Certains doctorants sont ainsi confrontés à des contraintes d'ordre divers, dont certaines peuvent peser sur la recherche et sa progression. En même temps, certaines situations interpellent également les chaînes de responsabilité de la formation.

Derrière le choix du moment du retour à la thèse, se trouve pour certains la pression d'un employeur ; pour d'autres la rencontre d'une opportunité requérant ce diplôme ou la valorisation d'un parcours ; pour d'autres encore, c'est l'horizon de l'administration préfectorale, notamment l'accès à un titre de séjour. En dehors de ces situations d'opportunités et de contraintes, il y a lieu de pointer aussi et chez certains une insuffisante appropriation des règles de l'environnement et de la démarche doctorale où les responsabilités de la formation reposent sur trois pôles : le couple doctorant-encadrant, l'UR et l'ED. Les responsabilités et les tâches en résultant sont transcrites dans une charte, la charte des thèses qui est signée par chacun des pôles. Une fois la charte signée, on peut penser qu'il demeure une appropriation insuffisante de la réalité du processus de thèse.

Dans cet environnement complexe, d'autres font le pari de l'ouverture, face aux difficultés. Ils s'accrochent, réagissent, communiquent comme pour appeler à une co-construction des réponses les concernant.

L'expérience révèle parfois des décalages dans les modèles constitutifs du système de formation doctoral, avec des architectures et des modes de gouvernance propres, selon les pays.

Des enseignements ?

Les différentes situations rencontrées sont loin d'être insurmontables, quand bien même les difficultés vécues comme des drames débordent du registre administratif. Elles renvoient parfois autant à des attitudes de défiance et de négligence qu'à une insuffisante appropriation des règles de la formation doctorale et des mécanismes d'accompagnement existants.

Le recours à une démarche centrée sur une plus grande proximité avec les unités de recherches, avait permis une certaine réappropriation de l'ED par sa population de doctorants. Couplée à d'autres méthodes telles que les réunions par cohortes d'années ou les appels aux initiatives doctorantes, cette démarche a permis de tisser des liens entre les composantes de l'ED. Le mode de gestion du suivi des doctorants via la délégation des CSI aux UR, est une illustration de cette stratégie opérationnelle. Il en est ressorti un effort de lecture et d'appropriation des dispositions réglementaires ainsi que des mesures internes dictées par des perspectives veillant à plus de justice et d'équité dans la formation doctorale. Cette sensibilité permet ainsi de mieux prendre en considération l'inévitable diversité de niveaux et donc des besoins d'accompagnement nécessaires, parfois également défailants ?.

Mais dans cette sensibilité aux sujets de nature à dérouter ou à freiner la progression des doctorants/doctorante, l'ouverture et la flexibilité ont des limites. Et il devient impossible de les activer quand le fond scientifique du travail est en cause ou que la pratique contrevient aux règles de l'éthique et de la déontologie. Dans ces deux derniers cas il ne peut y avoir de solution à l'ED et par l'ED, sous peine de discrédit moral, de sanction en règle contre l'université et ses membres concernés, à commencer par les responsables de formation doctorale.

SOMMAIRE

- Page 8** **Introduction : motivation et objectifs des journées d'étude**, Christine Bellavoine, Jean-Barthélémi Debost, Delphine Leroy, Alphonse Yapi Dihaou. - **Mots d'accueil de la journée**, Oriane Filhol, Bezunesh Tamru, Jean-Barthélémi Debost
- Page 14** **Mesurer les discriminations**, conférence introductive Patrick Simon
- Page 35** **Table ronde : Vivre et parler les discriminations**
Introduction, Marie Peretti Ndiaye - **Prendre la parole pour être reconnu comme un sujet politique. Des espaces radiophoniques pour développer la prise de parole de personnes à la recherche de refuge**, Séréna Naudin - « **Un monde auquel on n'appartient pas mais auquel on veut appartenir** ». **Favoriser l'insertion globale des femmes vivant en bidonville, squat et/ou hébergement social**, Elena Rupa ; Sara Tilleria Durango - **Vivre et réagir à des discriminations omniprésentes dans la société française**, Anaïk Purenne ; Guillaume Roux
- Page 56** **Les parcours scolaires et universitaires**
Introduction, Jean-Barthélemy Debost - **Étudier un établissement scolaire ségrégué : une exploration de l'influence des dimensions spatiales, sociales et raciales**, Jules Bodet - **Quand le social impose les règles du contrat scolaire dans l'immigration : empêchements des parcours et brouillages des professionnalités éducatives**, Maïtena Armagnague - **Parcours doctoral des étudiant·e·s étrang·er·ère·s à l'épreuve des encadrements réglementaires**, Alphonse Yapi-Diahou
- Page 72** **Les langues des étrangers, objets de discrimination ou richesses ?**
Introduction, Delphine Leroy - **Les langues des étrangers, objet de discrimination ou richesse ?** Philippe Blanchet - **La discrimination par les langues : le travail du défenseur des droits**, George Pau-Langevin - **L'arabe pour tous, pourquoi ma langue est taboue en France ?** Nabil Wakim
- Page 99** **Conclusion**, Christine Bellavoine